



**COMMUNE  
DE  
57480 KERLING-LES-  
SIERCK**

☎ 03 82 50 17 75  
Fax : 03 82 55 06 73

## **ARRETE N° 20/2014**

### **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU POS DE LA COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK**

VU les articles L123-13-1 et L123-13-3 du code de l'urbanisme,

VU le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Kerling-Lès-Sierck approuvé le 24/09/1979 et révisé le 30/08/1994 ; il a également été modifié les 10/10/1980 et 21/07/2005 et mis à jour en 1983 et 2005.

Vu l'arrêté du maire en date du 03 septembre 2014 engageant la modification simplifiée du POS ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04 septembre 2014 précisant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du POS ;

Vu la notification du projet de modification simplifiée au préfet et aux personnes publiques associées en date du 26 septembre 2014 ;

Vu le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du POS

VU la décision du conseil municipal d'approuver le dossier de modification simplifiée du POS lors de sa séance du 19 novembre 2014

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

### **ARRETE**

**Art 1** : Le plan d'occupation des sols de la Commune de KERLING-LES-SIERCK est mis à jour à la date du présent arrêté.

**Art 2** : La mise à jour a été effectuée sur les documents à la disposition du public :

- 1) à la Mairie
- 2) à la Préfecture de la Moselle
- 3) dans les locaux de la Direction Départementale de l'Équipement de la Moselle  
17, Quai Paul Wiltzer à METZ.

**Art 3** : Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois.

**Art 4** : Des copies du présent arrêté seront adressées :

- 1°) à Monsieur le Préfet
- 2°) à Monsieur le Sous-Préfet
- 3°) à Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de la Moselle

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 24 novembre 2014

Le Maire  
Jean-Michel HIRTZ

